

COMMUNE DE DOMECY-SUR-CURE
Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon
Canton de Vézelay

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 6 + 3 proc.
Qui ont pris part au vote : 9

L'an deux mil vingt et un et le douze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de **DOMECY-sur-CURE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc PAUTET, Maire.

Etaient présents : Marc PAUTET, Maire, Pierre DE FERAUDY, Adjoint, Jean-Luc VAN-DORPE, Sylvie JUNG, Christian BERTHIER et Richard THOUARD, conseillers.

Absent(s) excusé (e.s) : Vincent BLANCHARD, Noëlle RAUSCENT, Violaine Pujo-Rolland (proc. Pierre DE FERAUDY), Evelyne BAILLEUX (proc. Sylvie Jung), Pierre-Etienne BREGUET (proc. Marc PAUTET).

Secrétaire de séance : Sylvie JUNG a été nommée secrétaire de séance.

1-AUTORISATION DE CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs ;

Le maire de DOMECY-sur-CURE informe l'assemblée,

Que, compte tenu de la démission de l'agent en poste et de la nécessité de combler les besoins réels du service, il convient de créer un poste d'adjoint technique.

Le maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 07h00 heures par semaine pour procéder à l'entretien des locaux (école maternelle et mairie) à compter du 15 décembre 2021.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, sont précisés :

- le motif invoqué : Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;
- le niveau de recrutement : pas d'expérience particulière ni diplôme
- le niveau de rémunération de l'emploi créé : échelon 1 - Echelle C1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité des membres présents,

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 07 heures par semaine, à compter du 15 décembre 2021 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat le cas échéant.

2-CREATION D'UN POINT D'ASPIRATION A LA MARE D'USY :

Richard THOUARD ne prend pas part au vote.

M. le maire expose au conseil municipal les devis concernant l'aménagement d'un point d'aspiration – prise d'eau pour les pompiers en cas d'incendie.

ENRTEPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
THOUARD SERVICES	4928.00 €	5913.60 €
SAS BERGER	6134.60 €	7361.52 €

Après étude des propositions et à prestations égales, le conseil municipal,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire à signer le devis de THOUARD SERVICES pour un montant de **4928.00 € HT et 5913.60 € TTC**

Vote : 8 POUR

3-DEMANDE DE CONCESSION AU CIMETIERE DE CURE :

M. le maire expose au conseil municipal le courrier de M. Jacques-Charles FLANDIN concernant une demande d'acquisition de concession cimetière.

Compte tenu de son attachement à la commune de DOMECY-sur-CURE,

Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à la vente d'une concession à M. Jacques-Charles FLANDIN

Vote : 8 POUR + 1 Abstention

4- DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE MATERNELLE :

- ✓ M. le maire expose au conseil municipal le courrier concernant le voyage scolaire des enfants de l'école maternelle de Cure.

La Directrice évoque la crise sanitaire qui a contraint l'école à ne pas organiser de fête de fin d'année deux ans de suite et le fait que généralement les frais sont partagés avec l'école de Sauvigny-le-Bois qui cette année ne participe pas au voyage. Le coût total est de 576.00 € TTC.

Le conseil municipal décide :

- Donne son accord pour participer au paiement du voyage et autorise le Maire à verser une subvention exceptionnelle à l'école maternelle.

Une décision modificative est nécessaire et se présente comme suit :

615231 : - 450.00 €
6574 : + 450.00 €

Vote : 8 POUR et 1 Abstention

5-DM- FNGIR 2017 – REGULARISATION :

M. le maire expose au conseil municipal la demande du trésor public pour la régularisation d'un montant de 841.00 € concernant le FNGIR 2017 comptabilisé deux fois.

Pour se faire il nécessaire il est nécessaire d'inscrire des crédits au compte 673 avec une décision modificative qui se présente comme suit :

- ✓ Fonctionnement :
- 615231 : - 841.00 €
- 673 : + 841.00 €

Vote : 7 POUR et 2 Abstentions

6-AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT RISQUES STATUTAIRES :

M. le maire expose au conseil municipal le contrat « Risques statutaires » de la collectivité qui arrive à terme et qu'il est nécessaire de reconduire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE m. le Maire à signer la proposition de prolongation du contrat d'assurance statutaire pour les agents CNRACL pour une durée de 2 ans.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Vote : 9 POUR

7-INFOS DU MAIRE :

- ✓ Travaux pour l'amélioration du réseau d'eau.
- ✓ Plantation d'arbres : verger de sauvegarde.
- ✓ Devis de travaux sur le chemin forestier : pas d'urgence.
- ✓ Colombarium : le conseil étudie la faisabilité et le devis.
- ✓ Un exercice sera fait le 21 octobre pour le barrage de Chaumeçon.
- ✓ Vente de l'ancien bâtiment de la poste en cours avec l'agence Chlorophylle.
- ✓ Eglise de Domecy – appel d'offres débute à la fin du mois.
- ✓ Assainissement : l'appel d'offres envoyé pour fin octobre.

Séance levée à 21H00